COMMUNE

DE

LE GUE D'ALLERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

-3-

PLAN DE ZONAGE

1 / 2 000 BOURG

REVISION

P.O.S	PRESCRIT	PROJET ARRETE	PUBLIE	APPROUVE
Elaboration	13.06.1984	18.03.1987	20.08.1987	23.01.1988
Révision	03.07.1997	03.08.2005		03.02.2006
Modification				23.01.1999

Vu pour être annexé à la décision municipale
en date de ce jour Le MAIRE

Plutôt par Gérard TOURNIER - 28, Avenue de la Libération
Géomètre Expert - 17700 BURGERES - Tél. : 05.46.07.03.80

Légende :

Zone U : Zone urbaine
Ua : Zone d'urbanisation dense
Ub : zone d'urbanisation récente
Ue : zone d'activité artisanales et commerciales

Zone AU : Zone à urbaniser
AU : secteur d'habitat à urbaniser à court terme
1AU : secteur d'habitat à urbaniser à moyen et long terme
AUx : secteur d'activités à urbaniser à court terme
AUxa : sous-secteur d'activités pour bureaux et services
AUL : zone réservée aux activités publiques

Zone A : Zone agricole
A : secteur agricole
As : zone destinée au lagunage

Zone N : Zone naturelle
I : zone inondable - zone inconstructible
Nh : zone habitat isolé
Np : zone pour plan d'eau
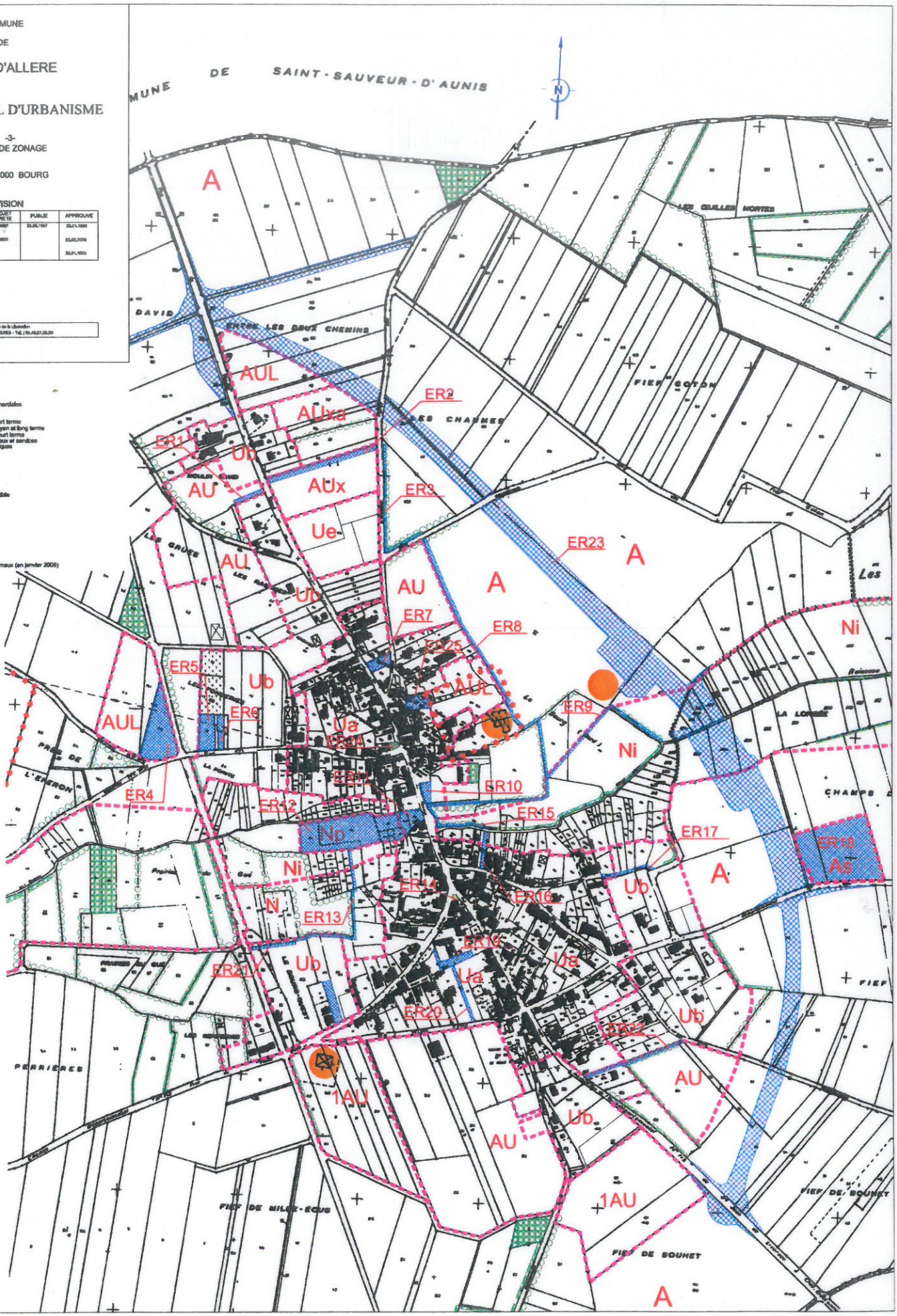
Site archéologique
Limite de zone
Emplacement réservé
Espace boisé classé
Haie à protéger
ERn Numéro d'emplacement réservé
Bâtiment agricole abritant des animaux (en janvier 2005)